

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
de la séance extraordinaire 28 décembre 2015 à 19h15
à Ensisheim**

PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS

Communes	Délégués	Présents	Excusés	Procuration à
BILTZHEIM	VONAU Gilbert	X		
	GUIGNOT Alain	X		
ENSISHEIM	HABIG Michel	X		
	COCQUERELLE Delphine		X	Ph. KREMBEL
	KREMBEL Philippe	X		
	THIRIET Emmanuelle	X		
	HEGY Patrice	X		
	COADIC Gabrielle		X	P. HEGY
	MARETS Patric	X		
MEYENHEIM	MISSLIN Christine	X		
	SANJUAN José	X		
	BOOG Françoise	X		
	FURLING Armand	X		
MUNWILLER	MASSON Laurence	X		
	WERNER Patrice		X	Ph. MENAUT
NIEDERENTZEN	MENAUT Philippe	X		
	WIDMER Jean-Pierre	X		
NIEDERHERGHEIM	ALBRECQ Antoine		X	J.-P. WIDMER
	MOSER Gilbert	X		
OBERENTZEN	ZEMB Alain	X		
	MATHIAS René		X	F. BOOG
	BRENDLE Bernard		X	
OBERHERGHEIM	SICK Corinne		X	G. MOSER
	LAPP Philippe	X		
REGUISHEIM	MULLER Bernard		X	Ph. LAPP
	HOEGY Bernard	X		
	METZGER Fabienne	X		
	PAULUS Frank		X	B. HOEGY

Assistent également :

Mme Marie SAUVE, *Directrice Générale des Services*

Melle Joanne BRETZ, *Chargée de mission affaires économiques*

Auditeur : 0

Presse : absente

Monsieur **Michel HABIG, Président**, salue les membres du Conseil de Communauté et ouvre la séance à 19 h 15.

Il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

Point unique - ZA OUEST DE NIEDERHERGHEIM – Acquisition foncière

M. le Président rappelle l'article L.2121-12 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales : "le délai de convocation est fixé à 5 (cinq) jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être inférieur à 1 (un) jour franc. Le Président rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil de Communauté qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, ou tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure".

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 23 décembre 2015 soit 4 (quatre) jours francs avant la réunion de ce 28 décembre 2015.

M. le Président rappelle le contexte de l'affaire qui nécessite la mise en œuvre de la procédure d'urgence :

- d'une part, la nécessité d'acquérir rapidement l'emprise foncière permettant l'extension de l'entreprise adjacente à ces terrains,
- d'autre part, les pourparlers et négociations avec le propriétaire actuel des terrains ont été compliqués. Ce dernier a informé la collectivité tardivement (le 23 décembre 2015) de son accord sur les termes du compromis de vente, notamment la suppression d'une condition suspensive. Par ailleurs, pour permettre au propriétaire de bénéficier des conditions fiscales encore en vigueur en 2015, lesquelles ne seront plus valables au 1^{er} janvier 2016, le compromis de vente devra impérativement être signé avant le 31 décembre 2015. La date de signature est prévue le 30 décembre 2015.

Point unique – ZA OUEST DE NIEDERHERGHEIM – Acquisition foncière

Monsieur le Président expose :

En vue d'agrandir la zone industrielle de NIEDERHERGHEIM Ouest et pour répondre à la demande d'implantation d'entreprises, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin souhaiterait acquérir une surface de 11 ha 29 a 10 ca adjacente à la zone existante.

Le prix négocié s'élève à 1 000 000 € pour les 5 parcelles appartenant à Madame Marie-Hélène BISCHOFF, domiciliée à 68920 WINTZENHEIM, et cadastrées section 48 :

- N° 0016, Mittlere Allmende contenant 02 h 48 a 24 ca.
- N° 0017, Mittlere Allmende contenant 00 h 95 a 40 ca.
- N° 0018, Mittlere Allmende contenant 05 h 39 a 62 ca.
- N° 0019, Mittlere Allmende contenant 00 h 13 a 60 ca.
- N° 0020, Mittlere Allmende contenant 02 h 32 a 24 ca.

Les indemnités dues à l'exploitant se rajoutent à ce prix et comprendront :

Indemnités liées à l'exploitant	:	86 398,72 €
Indemnités pour le puits d'irrigation	:	<u>3 000,00 €</u>
		89 398.72 €

Les frais liés aux actes ci-dessus seront à la charge de la CCCHR.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
par 24 voix pour, 3 voix contre (M. SANJUAN José, M. HOEGY Bernard et M.
PAULUS Franck)*

Vu l'avis de France Domaine du 28 août 2015,

- **décide** l'acquisition des 5 parcelles cadastrées section 48 n°16 à 20 sur le ban de Niederhergheim auprès de Madame BISCHOFF pour le prix de 1 000 000 €,
- **décide** le paiement des indemnités de 89 398,72 € à l'exploitant des 5 parcelles cadastrées section 48 n°16 à 20 sur le ban de Niederhergheim,
- **mandate** le Président ou le Vice-Président délégué, avec faculté de substituer, à signer le compromis de vente, l'acte authentique devant intervenir dans un délai d'un an maximum à compter de la signature du compromis de vente,
- **mandate** le Président ou le Vice-Président délégué, avec faculté de substituer, à signer tous actes et documents nécessaires à intervenir,
- **décide** que les crédits seront inscrits au budget primitif ZA9 en 2016.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin Séance du 28 décembre 2015
--

Ordre du jour :

Point unique : ZA OUEST DE NIEDERHERGHEIM – Acquisition foncière

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
BILTZHEIM	VONAU Gilbert		
	GUIGNOT Alain		
ENSISHEIM	HABIG Michel		
	COCQUERELLE Delphine	Ph. KREMBEL	
	KREMBEL Philippe		
	THIRIET Emmanuelle		
	HEGY Patrice		
	COADIC Gabrielle	P. HEGY	
	MARETS Patric		
	MISSLIN Christine		
	SANJUAN José		
MEYENHEIM	BOOG Françoise		
	FURLING Armand		
	MASSON Laurence		
MUNWILLER	WERNER Patrice	Ph. MENAUT	
	MENAUT Philippe		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre		
	ALBRECQ Antoine	JP WIDMER	

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert		
	ZEMB Alain		
OBERENTZEN	MATHIAS René	F. BOOG	
	BRENDLE Bernard		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne	G. MOSER	
	LAPP Philippe		
	MULLER Bernard	Ph. LAPP	
REGUISHEIM	HOEGY Bernard		
	METZGER Fabienne		
	PAULUS Frank	B HOEGY	